

Conseil général

Séance n° 3

du jeudi 18.06.2009, de 19:30 à 21:05,
salle de gymnastique

Président Bertrand Vianin

Secrétaire Patricia Constantin

Présents **PDC**
Bentho Marylise - Bétrisey Sophie – Blanc Viviane – Chabbey Patrice –
Darbellay François – Délétroz Sébastien – Dussex Mathieu – Gaudin
Laurette – Muller Lionel – Pralong Daniel – Rey Laurence – Riand Jean-
Pierre – Travelletti Richard - Vianin Bertrand

Entente communale

Bonvin Grégoire – Constantin Ted – Darbellay Métrailler Isabelle – Ferrari-
Dussex Christina – Jollien Benoît – Schild Hervé

PS

Aymon Egide – Beney Georgy – Constantin Patricia – Cotter Daniel - Cotter
Patricia – La Sala Aline – Morard Gino – Morard Joël – Thurre Benoît –
Travelletti Christiane

Conseil communal Aymon Marco – Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole – Jollien Nicole – Morard
Bernard – Mottet Vivian

Excusée Savioz Dominique

Secrétaire communal Follonier Thierry

DEBATS

3	100.02	Conseil général

M. Bertrand Vianin ouvre la séance du conseil général. Il souhaite la bienvenue. Il donne connaissance des informations suivantes :

- 1) Le groupe de l'Entente a déposé par courrier du 5 juin 2009 un postulat « intégration des chiens » + une motion « énergies renouvelables » Ces deux objets seront traités lors d'une prochaine séance (une copie de ces deux documents sera jointe au procès-verbal).
- 2) Comptes : le courrier du Conseil communal concernant la rubrique « aménagement du territoire » sera traité sous point 5 de l'ordre du jour.

3) La sortie du Conseil général aura lieu le 12 septembre 2009.

M. Marco Aymon, président, salue les personnes présentes ainsi que tous les conseillers généraux.

1. Contrôle des présences

Ont signé la liste des présences 30 conseillers généraux. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 avril 2009
4. Approbation des crédits complémentaires
5. Approbation des comptes 2008
6. Fixation des indemnités des présences aux séances du Conseil général et indemnités fixes
7. Divers

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet de remarques, ce dernier est accepté.

Divers annoncés :

M. Egide Aymon – Mme Isabelle Darbellay Métrailler – M. Benoît Jollien – M. Ted Constantin – Mme Marylise Benthon – M. Mathieu Dussex.

3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 avril 2009

En préambule, M. Bertrand Vianin rappelle l'art. 20, al 4 du règlement du Conseil général (art. 19 ancien règlement) qui précise ce que doit contenir le procès-verbal soit le nom des CG, des CC et des fonctionnaires de l'administration communale ou d'experts présents, l'ordre du jour, les propositions présentées avec mention des intervenants et les décisions prises. Le procès-verbal du Conseil général se veut donc succinct.

M. Bertrand Vianin rappelle que le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers généraux dans le délai imparti.

M. Daniel Pralong souhaite qu'au point 6 : divers, les réponses aux questions posées par M. Benoît Jollien et Mme Laurence Rey au Conseil communal apparaissent dans le procès-verbal.

Mme Laurette Gaudin revient sur le règlement du Conseil général et précise ce qui suit :

A l'art. 12, al. 1 il manque une partie du texte, la phrase correcte est la suivante : le conseil général nomme, par son bureau, **sur proposition des chefs de groupe et selon les besoins**, des commissions

Art. 14

Extrait du procès-verbal du 30 avril : « **M. Isabelle Dardally Métrailler** rappelle que la loi est prévue pour le Grand Conseil et non le Conseil général. Il semble que cela ne soit pas très clair. ».

A ce sujet, **Mme Laurette Gaudin** demande à ce que l'information suivante figure à la suite de cette remarque. L'article 193 de la loi sur les droits politiques précise que la représentation proportionnelle s'applique par analogie à l'élection du conseil général.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler demande s'il est possible de simplifier le procès-verbal et de ne mettre que les objets sur lesquels des décisions ont été prises. D'autre part, elle demande s'il est possible d'envoyer le procès-verbal en fichier PDF, recto verso.

M. Patrice Chabbey rappelle que l'article mentionné par M. Bertrand Vianin n'interdit pas d'être plus précis.

M. François Darbellay trouve qu'il est intéressant que le citoyen connaisse ce qui se passe au sein du Conseil général et d'avoir le contenu des débats dans le procès-verbal.

Modifications du procès-verbal du 30 avril 2009

5. Approbation des modifications du règlement du Conseil général

*Autres
Commissions
ad hoc*

Article 12

~~Le Conseil général nomme les commissions permanentes suivantes:~~

- ~~1.—La commission du développement économique, du tourisme et de l'agriculture~~
- ~~2.—La commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme~~

¹ Le Conseil général nomme, par son Bureau **sur proposition des chefs de groupe et selon les besoins**, des commissions ad hoc, chargées de rapporter sur des objets particuliers.

6. Divers

M. Benoît Jollien demande des informations sur l'énergie. Il rappelle qu'une étude avait été faite pour savoir s'il était possible de turbiner l'eau potable et même les égouts. L'étude avait estimé que ce n'était pas possible. Avec l'augmentation des coûts en électricité, il pense qu'il serait judicieux de réétudier cette idée. Il aimerait connaître l'avis du conseil communal à ce sujet. **M. Marco Aymon** informe de l'offre de l'Etat qui propose l'étude complète du réseau pour Fr. 1'500.--. **Mme Nicole Bonvin** confirme que l'étude faite était négative, par contre elle confirme que l'offre de l'Etat a été acceptée. D'autre part, la conduite de Probon va être remplacée et une étude plus approfondie sera faite pour savoir si cela est rentable ou non. Le réseau d'eau de la commune d'Ayent étant très dispersé, il est difficile de turbiner. Pour pouvoir turbiner, il faudrait changer le réseau d'eau de la commune.

Mme Laurence Rey demande des compléments d'information sur la manifestation du 2 mai offerte par la commune. **M. Marco Aymon** résume la situation de ce dossier. Il informe que le 29 mai 2008 la fanfare l'Echo du Rawyl a proposé à la commune d'effectuer l'inauguration des places à l'occasion de leur amicale. Le 10 décembre, le CC a confirmé qu'il acceptait de lier les 2 manifestations. Après plusieurs séances de commission, une proposition sur le montant à mettre à disposition par la commune a été soumise au CC. Le CC a décidé du montant alloué (env. Fr. 5'000.--). Suite à cette décision, le comité de la fanfare a refusé de faire l'inauguration (montant insuffisant). **M. Marco Aymon** informe qu'il a pris la décision d'augmenter le montant alloué (env. Fr. 15'000.-- au total) sans l'avis du conseil communal.

M. Marco Aymon précise que la commune offre le concert, le repas aux sociétés locales et le vin d'honneur.

Sous réserve des remarques ci-dessus, le procès-verbal est accepté.

4. Approbation des crédits complémentaires

M. Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats.

M. Gino Morard, au nom de la commission de gestion, remercie l'administration communale, le président de commune, le président de la commission des finances et les conseillers pour toutes les informations fournies à la commission de gestion ainsi que les membres de la commission de gestion pour le travail fourni.

M. Grégoire Bonvin donne lecture du rapport de la commission de gestion, point 2 concernant les crédits complémentaires.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Patrice Chabbey intervient pour ce qui concerne la rubrique économie publique : il relève qu'un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.-- a été accordé au festival des musiques de montagne du monde. Il semble qu'un montant ait également été demandé cette année. Cette subvention a cependant été oubliée dans le budget 2009. Il souhaite que l'on vote des crédits et non pas des dépenses supplémentaires.

M. Marco Aymon rappelle que le Conseil communal avait avisé le CG de cette demande. Le Conseil général avait répondu que ce dossier était de la compétence du conseil communal.

Approbation des crédits complémentaires : vote

Favorables : 26

Avis contraires : 0

Abstentions : 2

5. Approbation des comptes 2008

M. Grégoire Bonvin donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Bertrand Vianin propose de traiter les comptes 2008 chapitre par chapitre. Cette proposition est acceptée.

Chapitre 1 : sécurité publique

113.301.00 : Personnel de police

M. Egide Aymon demande sur quelle base légale les caméras de surveillance des parkings souterrains et sur la place de la chapelle ont été installées et demande qui peut visionner les images et de quelle manière sont-elles utilisées ?

M. Marco Aymon informe qu'il n'y a pas de règlement communal. Le règlement communal de police doit être réactualisé. Les policiers municipaux pourront visionner ces images à l'aide d'un code et la police cantonale intervient régulièrement en consultant ces images. Il précise qu'une base légale doit être mise en place.

160.42 Location des abris PC

M. Egide Aymon demande si ces locaux ne pourraient pas être loués à des groupes musicaux, camps de vacances ou autres. **M. Marco Aymon** rappelle que les abris PC sont à disposition.

Chapitre 2 : Enseignement et formation

210.318.10 : activités culturelles

M. Egide Aymon fait une remarque générale concernant l'organisation des activités culturelles avec les écoliers. Est-il difficile d'organiser des activités culturelles avec les écoliers ? Où s'agit-il simplement d'un peu de mauvaise volonté de la part de certains enseignants ? Aucune réponse n'est demandée.

219.300.00 : commission scolaire

M. Egide Aymon pose des questions concernant le fonctionnement de la commission scolaire. Durant l'année 2008, plusieurs mises en consultation ont été faites dans le domaine scolaire : loi sur la formation professionnelle, loi sur les cycles d'orientation. Comment ces objets ont-ils été traités ? Comment les problèmes liés à nos écoles ont-ils été traités ?

M. Georgy Bétrisey revient sur les événements de l'année scolaire 2007 / 2008 au cycle d'orientation qui ont été traités en collaboration avec le tribunal des mineurs. Des punitions ont été données aux 3 jeunes du CO. Un rapport a été donné au Conseil communal à ce sujet. A la suite de ces événements, il a été décidé de mettre, dans les locaux de la commune, les armoires sous clés notamment dans la salle PC.

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

541.45

M. Patrice Chabbey revient sur la participation des communes pour la crèche Naftaline. Dans les pièces comptables, il est écrit « participation de la commune d'Arbaz pour 2007 ». Il demande au CC de respecter le principe comptable de l'annualité car cela a une influence par la suite sur la distribution des frais entre les diverses collectivités publiques.

M. Bernard Morard rappelle que le décompte de la crèche correspond à une année scolaire : août – fin juin. En outre, il indique que cela n'a pas d'influence sur la distribution intercommunale.

540.365.00 Local des jeunes

M. Egide Aymon souhaite connaître l'utilisation actuelle de ce local. **M. Vivian Mottet** informe que le local a été utilisé 4 fois cette année. Une séance d'information auprès des élèves du cycle pour connaître leur besoin par rapport à ce local serait faite à la rentrée scolaire.

Chapitre 8 : Economie publique

840.318.00 Promotion économique

M. Egide Aymon pense qu'il serait nécessaire de modifier l'intitulé de cette rubrique : promotion visuelle. Il relève que par promotion économique on entend une démarche pour attirer de nouveaux contribuables sur la commune et non seulement l'embellissement des bords de routes et autres. Aucune réponse n'est donnée à cette remarque.

869.318.00 Energies renouvelables

M. Egide Aymon remercie la municipalité pour les efforts envers les énergies renouvelables. Il souligne cependant qu'il est dommage que toutes les subventions budgétisées ne soient pas utilisées par les citoyens.

Mme Nicole Bonvin informe qu'au budget, il avait été prévu que la centrale de chauffage à bois à Anzère soit réalisée. Pour le budget 2009, Fr. 40'000.-- ont été prévus pour la rénovation d'un immeuble à Anzère suite à une demande de 2008. Ce dossier n'est toujours pas arrivé au CC. Elle relève qu'il est difficile de maîtriser certains éléments.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler pense qu'il serait judicieux d'informer davantage la population sur les subventions qui peuvent être octroyées. **M. Marco Aymon** rappelle que les architectes sont au courant de cette aide.

Mme Nicole Bonvin rappelle que la personne qui veut construire sur la commune doit avoir contact avec le service technique. Ce dernier donne également toutes les informations nécessaires.

Comptes des investissements

Chapitre 0 : administration

029.500.00 : biens-fonds

M. Patrice Chabbey rappelle que dans le budget 2008 il était prévu un montant de Fr. 500'000.-- pour l'achat des terrains dans la zone de Trébutyre et des Sénerettes. Il souhaite savoir où en est le dossier.

M. Bernard Morard rappelle que l'ancien conseil avait la volonté de construire un centre commercial sur les zones susmentionnées. La commune n'est pas opposée à l'achat de terrains mais le remboursement est en cours et il est lié à certaines contraintes. Le remboursement réalisé, la commune pourra se déterminer sur l'achat de terrains.

Détail du bilan

15.155.01 : prêt Télé-Anzère Fr. 270'000.--

12.122.00 : prêt Télé-Anzère de Fr. 350'000.--

M. Patrice Chabbey souhaite avoir des informations sur ces prêts. Il rappelle que si l'on additionne ces deux prêts, le montant est de Fr. 620'000.--. A Fr. 845'000.-- on arrive à 5% des recettes brutes et on rentre dans les compétences du CG. **M. Marco Aymon** prend note de la remarque de M. Patrice Chabbey et informe que le montant de Fr. 350'000.-- est une créance qui a été convertie en prêt par une décision de l'ancien conseil communal.

Approbation du rapport de contrôle de la fiduciaire, du rapport de contrôle de la commission de gestion, des comptes 2008 : vote

Approbation : 29

Abstentions : 0

Contre : 0

Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité.

6. Fixation des indemnités des présences aux séances du Conseil général et indemnités fixes

M. Bertrand Vianin rappelle les propositions du bureau :

Président : 2'500.--, vice-président : 800.--, chefs de groupe : 800.--, Secrétaire : 2000.--, séance plénière : 100.--

Il donne connaissance des propositions du CC :

Président : 2'500.--, secrétaire : 2'000.--, séance plénière : 100.--

M. Isabelle Darbellay Métrailler relève qu' à l'art. 9, al. f) du nouveau règlement du Conseil général, il est prévu des indemnités pour les vice-présidents et les chefs de groupe.

M. Marco Aymon informe que le CC a pris cette décision à l'unanimité. Les montants pour les chefs de groupe et le vice-président étaient trop élevés.

M. Daniel Pralong propose de voter les montants poste par poste et chaque groupe donne sa position.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler pense qu'il faut garder une équité entre les différentes sommes. Une discussion globale serait mieux adaptée.

M. Daniel Pralong pense qu'il faut réfléchir à l'indemnité qui est méritée en fonction du travail qui est fait et pas en fonction du poste.

M. Bertrand Vianin propose de voter sur la manière de traiter les indemnités :

Vote poste par poste : 13

Vote in globo : 15

Abstention : 1

Pour les indemnités, les montants suivants sont proposés :

PDC : président : 2'500 – secrétaire : 1'500 – vice-président : pas d'indemnités

PS : président : 2'500 – secrétaire : 2'000 – vice-président : 400.-- - chef de groupe : 400.--

EC : président : 2'500 – secrétaire : 2'000 – vice-président : 400.-- - chef de groupe : pas de montant proposé

Proposition finale :

Président : 2'500 – secrétaire : 2'000 – vice-président : 400.-- - chef de groupe : 400.—

Vote pour : 16

Vote contre : 13

7. Divers

M. Egide Aymon pose 3 questions pour la commission de l'environnement :

- traitement des feux de broussailles
- remplacement des containers par des moloks
- information à proximité des containers des lieux de dépôt des déchets encombrants

Mme Nicole Bonvin répondra à ces questions dans les 3 mois.

M. Isabelle Darbellay Métrailler pose les questions suivantes :

- le brûlage des talus sur les bas-côtés des routes avec des produits chimiques s'effectue-t-il toujours car une ordonnance interdit les produits chimiques pour ces travaux.
M. Marco Aymon prend note de la remarque.
- la date de la mise en service de la crèche. **M. Marco Aymon** indique que normalement fin 2010 environ.
- elle signale que les barrières de la place de jeux du Près des Sœurs ne sont pas adaptées au-dessus des abris car on peut grimper. Selon l'ordonnance du BPA sur les places de jeux, les enfants ne doivent pas pouvoir grimper sur les barrières. Elle indique également que la commune n'a plus de délégués au BPA. **M. Marco Aymon** prend note de la remarque.

M. Benoît Jollien demande si les déchets de bois à la décharge peuvent être pris par le particulier. **M. Marco Aymon** informe que chacun est libre d'aller se servir. Il précise que dans le cadre du triage forestier, il y aura également la possibilité de récupérer les copeaux de bois.

M. Ted Constantin demande des informations sur la sécurité des routes pour les enfants. Il souhaite connaître l'état du dossier sur l'étude des chemins piétons. **M. Marco Aymon** rappelle que l'étude est partie du postulat de M. Patrice Chabbey. Le CC a engagé une personne qui travaille sur ce dossier. Par rapport à la sécurité sur les routes cantonales et communales, il relève que les restrictions de vitesse sont liées à des aménagements particuliers.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler demande une information sur le budget 2010, est-il prévu une souplesse pour d'autres postes telle que celle faite pour le remembrement.

M. Marco Aymon rappelle que les grandes différences entre les comptes et le budget sont principalement dans les remboursements.

Mme Marylise Benthó pose des questions sur la nouvelle loi sur le tourisme. Comment seront réparties les zones dans la commune et à quelle région la commune sera attachée.

M. Marco Aymon informe qu'une discussion au sein du CC a eu lieu concernant la répartition pour la taxe. La volonté du CC est de mettre ce dossier en route sans aller trop loin. Le travail pour définir les zones et les montants payés est conséquent. Si les gens savent ce qu'ils vont payer, ils pourront réagir positivement ou pas. **M. Bernard Morard** informe qu'étant donné l'appartenance d'Anzère à Sion Région Tourisme. La volonté est de poursuivre dans cette voie.

Mme Marylise Benthó demande, dans la mesure où la loi est acceptée, si la commune supprimerait la taxe de promotion touristique. **M. Vivian Mottet** informe que la taxe de promotion touristique fait partie de la nouvelle loi, soit elle est maintenue soit un montant de substitution peut être mis en place par les communes. Au moment de la mise en place de la taxe touristique d'hébergement, il est prévu

que tout ce qui est lié à l'hébergement ne soit plus soumis à la taxe de promotion touristique, donc pas de double taxe. La commune devra choisir le système à mettre en place.

Mme Marylise Benth fait remarquer que le salaire de la secrétaire représente une augmentation de 60%. **M. Marco Aymon** rappelle que ce qui était fait par l'administration communale ne l'est plus. La secrétaire du CG fait la totalité du travail.

M. Mathieu Dussex rappelle qu'en mars 2009, le CC a accordé la gratuité des locaux communaux à toutes les sociétés pour leurs lotos annuels, concerts ou spectacles annuels. Le CC nomme une commission pour l'élaboration d'un règlement des subventions allouées aux sociétés. Il souhaite connaître où en est le dossier ? Qu'est-ce que la commission a déjà effectué comme travail ? La révision du règlement de l'utilisation des salles et des immeubles communaux et bourgeoisiaux fait-elle partie de cette étude ? Si oui, le CG sera-t-il consulté (commission ad hoc) ? Un délai a-t-il été fixé.

Mme Nicole Jollien informe que la commission a travaillé sur les critères de subventions accordés aux sociétés locales. Les conclusions feront partie du budget 2010. Pour le règlement de l'utilisation des salles : aucun mandat n'a encore été donné. **M. Mathieu Dussex** pense qu'il serait nécessaire de faire cela rapidement.

M. Gino Morard revient sur l'augmentation de la secrétaire. Il rappelle que les conseillers généraux ont eu une augmentation de 40% du prix de l'heure pour les séances de commission (à l'instar des séances de commissions pour l'exécutif).

M. Marco Aymon remercie les conseillers généraux pour leurs questions et leur intérêt.

M. Bertrand Vianin clôt la séance. Il est 21 h 05.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia